

La direction d'école reste à la croisée des attentes institutionnelles et des réalités du terrain. Le futur référentiel laisse persister des interrogations sur la reconnaissance concrète des missions.

Dans le même temps, l'évolution des règles de mouvement ces trois dernières années et la distinction des barèmes, confirme un décloisonnement des directeurs et directrices au sein de la profession.

Mais les enjeux du quotidien, gestion des élèves à besoins complexes, organisation des conseils d'école, responsabilités des événements de fin d'année..., rappelle la charge qui pèse sur ceux et celles-ci.

La FSU-SNUipp se tient au côté des directeurs et directrices pour les accompagner au quotidien !



ACTUALITÉS

Référentiel métier : où en est-on ?

Le ministère a réuni à nouveau les organisations syndicales le 12 mars 2026 pour travailler sur le futur référentiel métier des directions d'école. Le texte présenté évolue très peu par rapport à la version discutée en mai 2025 : quelques mentions supplémentaires sur la place de l'équipe pédagogique, mais les orientations principales restent inchangées. Retrouvez notre article ici : [Référentiel métier mars 2026](#)

[Nos 15 revendications pour la direction d'école](#)

Mouvement : quid de la direction ?

Depuis 2024, le Var a désormais 2 barèmes : un pour les postes de direction et un pour tous les autres types de postes. Seuls les éléments professionnels du barème sont pris en compte (AGS, Education prioritaire, Fonction à titre provisoire, caractère répété de la demande, ancienneté). Retrouvez ici le tableau synthétique de la FSU-SNUipp sur ce barème : [Tableau synthétique](#)

Cette disposition vient dans la lignée de l'évolution de la fonction de direction et notamment de la loi Rilhac.

Retrouvez ici le décryptage de la FSU-SNUipp : [De la loi Guizot à la loi Rilhac](#)

RESSOURCES

Info carrière et perspectives : La FSU-SNUipp du Var organise un **stage "Carrière et perspectives"** le lundi 11 mai 2026 à la Faculté de la Garde.

Ce stage s'adresse aux professeures et professeurs des écoles qui souhaitent mieux connaître les perspectives d'évolution au sein de l'Éducation nationale. Il a pour objectif de présenter les différentes possibilités de parcours professionnel tout au long de la carrière.

La fête de l'école : quel cadre ? quelles responsabilités ? On fait un point pour que la fête ne tourne pas au cauchemar !

[Lire l'article](#)

Protocole départemental d'accompagnement des personnels confrontés à des comportements d'élèves perturbateurs et/ou violents

Un **protocole départemental** existe pour accompagner les personnels confrontés à des élèves aux comportements perturbateurs ou violents. Il rappelle un principe essentiel : aucun enseignant ne doit rester seul face à ces situations. Il organise une réponse graduée, collective et institutionnelle, garantissant des interventions adaptées et la mobilisation des ressources nécessaires, en lien avec les familles.

Retrouvez le protocole sur le site de la FSU-SNUipp du Var : [Protocole](#)

CARRIÈRE

Rémunération des directeurs et directrices d'école : point sur les indemnités, bonification et avancement dans notre article : [Rémunération](#)

Liste d'aptitude : Vous réfléchissez à vous lancer dans la direction d'une école ? La FSU-SNUipp 83 vous accompagne et organise tous les ans début novembre un **stage de préparation à la liste d'aptitude**. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en savoir plus !

Formation initiale : La FSU-SNUipp est intervenue en GDDE pour rappeler la nécessité de la formation continue et notamment les deux jours de formation au cours de l'année scolaire prévus par la circulaire "**Fonctions et Conditions de travail**" du 27 août 2020. Cette formation n'est pas encore investie dans toutes les circonscriptions. N'hésitez pas à nous faire remonter vos difficultés et les points que vous souhaiteriez que nous abordions !

ZOOM : LE GROUPE DÉPARTEMENTAL DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE

Qu'est-ce que le **Groupe Départemental des Directeurs.trices d'Ecole** ?

Depuis la circulaire ministérielle du 25 août 2020, chaque département réunit, au minimum une fois par trimestre, un Groupe Départemental des Directeurs d'École (GDDE), afin de systématiser les échanges entre pairs pour évoquer les problèmes communs et trouver des solutions applicables. La FSU-SNUipp y siège. Vous trouverez ici les comptes rendus de ces groupes de travail dans lesquels les thématiques liées à la direction d'école sont débattues : [comptes rendus des GDDE](#).

Les derniers échanges ont notamment porté sur les **conseils d'école** : comment rédiger un PV ? Que mettre à l'ordre du jour ?

Nous vous invitons à nous faire remonter vos préoccupations : snu83@snuipp.fr

Fonctionnement et direction d'école

Avec la FSU-SNUipp

exigeons un plan d'urgence

Du temps !  Des moyens !



Des questions sur le mouvement ?

On a les réponses.

Syndique-toi !

Clique ici !



66 % du montant de votre cotisation syndicale déductible des impôts (crédits d'impôts)